RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 39F52ECD-6E4A-8C44-811C-C392130B11E5

A.R.B.C HABITAT
SAS au Capital de 1 000 euros.

Siège Social : 298 RUE DU BUVEY, 27520 GRAND BOURGTHEROULDE

SIREN 979 201 688.

* * * * * * * * *

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2026.

* * * * * * * * *

« Pour copie certifiée conforme à l'original »

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-heures, la société **A.R.B.C HABITAT SAS**, société de droit français dont le siège social est situé 298 RUE DU BUVEY, 27520 GRAND BOURGTHEROULDE**,** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Siège Sociale, sur convocation faite par la gérance :

Sont présents :

- La société CT, représentée par Monsieur Tribaut JOUVEAUX, propriétaire de 950 actions

- Monsieur Tribaut JOUVEAUX : Président et propriétaire de 50 actions

Seuls actionnaires de la société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la société.

La séance est présidée par Monsieur Tribaut JOUVEAUX et a sur la base des documents suivants :

- Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Et conformément aux statuts, pris les décisions portant sur les thèmes suivants :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- L'affectation du résultat.
- Poursuite de l'activité malgré la perte de la moitié du capital social.
- Conventions réglementées et conventions courantes.
- Questions diverses et formalités juridiques requises par la loi sur les sociétés.

Première résolution

Les actionnaires approuvent les comptes de cet exercice, présentant un niveau de capitaux propres de -11 437€, un total bilan de 18 994 € et une perte comptable de – 16 863€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: 39F52ECD-6E4A-8C44-811C-C392130B11E5

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'affecter la perte de l'exercice au 31 décembre 2025, soit -16 863€ comme suit :

Résultat de l'exercice	-16 863 €
RAN antérieure	4 326€
Réserve légale	€
Autre réserves	0 €
Report à nouveau	-16 863€
Dividendes	€
Total Affectations	-16 863€

Après affectation du résultat, le report à nouveau est de -12 537.05€.

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Conventions réglementées et conventions courantes : Absence de convention réglementée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Les actionnaires confèrent tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités requises par la loi.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De toutes les résolutions ci-dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Président, Actionnaire :
Thibaut Jouveaux

[redacted]

Actionnaire :
La société CT
Représentée par Thibaut Jouveaux

[redacted]